

éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-99959-787-4-7

bilan 2017

rapport d'activités 
du Fonds Belval



bilan 2017

rapport d'activités
du Fonds Belval



	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-31
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	33-33
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	34-35
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	36-37
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	38-39
06	COMPTES ANNUELS 2017.....	40-53
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	40-42
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2017.....	44-44
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	45-45
	ANNEXE	46-53

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1

Fax: + 352 26 840-300

Email: fb@fonds-belval.lu

www.fonds-belval.lu

Image couverture: F. Jourdain

Photos: F. Jourdain, Le Fonds Belval
Esch-sur-Alzette, septembre 2018



Félicie WEYCKER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2017 a été marquée par l'aboutissement du chantier de la Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants. La Maison du Nombre est prête à être aménagée et occupée par les chercheurs et les usagers qui ont déménagé en début d'année. Parallèlement, les travaux de parachèvement de la Maison des Arts et des Etudiants, située directement à côté de la Maison du Nombre, se sont déroulés comme prévu. L'inauguration de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants est planifiée au courant du premier semestre 2018.

D'autres grands projets de construction sont en planification, dont les Archives nationales, plusieurs laboratoires et des logements collectifs. Après accord de la commission d'analyse critique sur le nouveau programme de construction, le projet du Centre sportif a été lancé en 2017.

Le Fonds Belval, ayant - depuis 2015 de manière complémentaire aux travaux de construction - également en charge les travaux de maintenance, de transformation et d'exploitation, a commencé à mettre en place une documentation détaillée sous forme de maquette 3D, élaborée suivant le processus « BIM » - « Building Information Modeling » servant notamment à créer un système de gestion pour les bâtiments en exploitation et pour les futures constructions. Une première maquette du bâtiment de la Rockhal est actuellement en cours de modélisation. Cette mission complémentaire implique une charge de travail conséquente mais indispensable, pour garantir une gestion et une exploitation efficaces de la Cité des Sciences. L'année 2017 a ainsi été fortement marquée

par ces travaux d'envergure fondamentaux découlant des nouvelles missions attribuées au Fonds Belval en 2015.

Une autre priorité a été la mise en œuvre concrète de la stratégie en matière d'énergies renouvelables. Les premiers projets d'équipement ont été lancés en 2017 d'après les résultats d'une étude préalable sur le potentiel d'énergies renouvelables des immeubles actuels de la Cité des Sciences. L'équipement des premiers bâtiments concernés en panneaux photovoltaïques se fera donc en début 2018, les travaux sont financés par le Fonds climat et énergie, suivant l'accord du Ministère du Développement durable et des Infrastructures pour un budget global de 5 millions d'euros.

Soucieux de miser sur une utilisation rationnelle de l'énergie à long terme, le Fonds Belval s'est aussi engagé en 2017 à analyser et à réduire l'énergie dans l'exploitation des bâtiments en participant au concours international Cube 2020. Cette action vise à optimiser la performance énergétique d'un bâtiment par le biais d'une meilleure exploitation et de la mobilisation de ses occupants. Les premiers résultats intermédiaires sont motivants et laissent présager que le Fonds Belval pourra se classer parmi les premiers dans sa catégorie.

Dans le cadre des nouvelles missions qui lui ont été confiées en 2015, le Fonds Belval a également renforcé son service culture et événementiel. Le quartier des Hauts Fourneaux et de la Cité des Sciences attire de multiples visiteurs, que ce soit pour des déplacements culturels, touristiques, étudiantins ou professionnels. L'offre culturelle du Fonds Belval avec ses différentes formules de visites guidées et ses événements, dont notamment la Fête des Hauts Fourneaux, mais aussi les nocturnes et le chalet de Noël, constitue dorénavant un rendez-vous incontournable pour une clientèle jeune et moins jeune, non seulement locale, mais également régionale et en provenance d'au-delà des frontières nationales. En ce qui concerne la partie événementielle, la Cité des Sciences devient de plus en plus connue auprès des acteurs professionnels et le nombre de conférences, colloques et autres événements mis en place sur les différents espaces intérieurs ou extérieurs, va en croissant fortement.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon propre nom, je tiens à féliciter la direction et tout le personnel du Fonds Belval pour l'excellent travail presté au cours de l'année 2017 ainsi que pour leur engagement exemplaire.

LA CITE DES SCIENCES

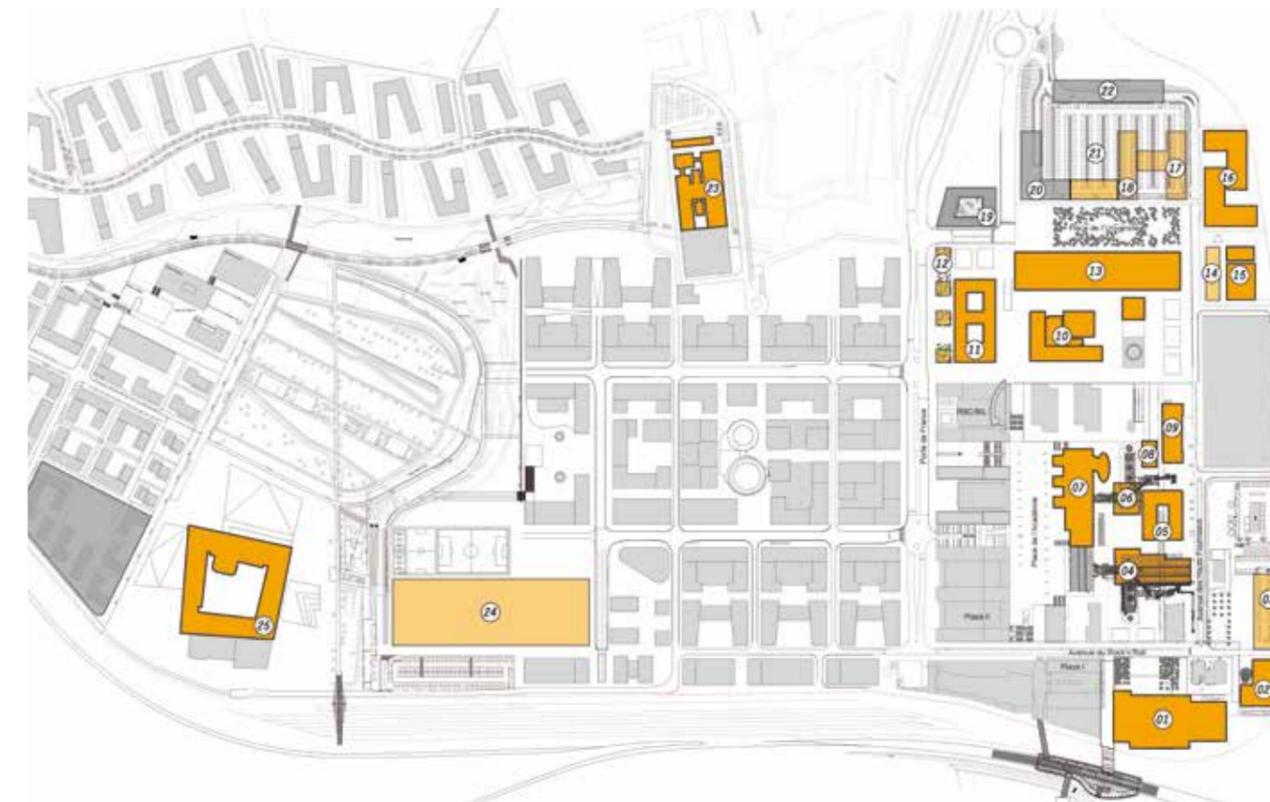
En complément aux bâtiments construits sur la Terrasse des Hauts Fourneaux (et dans le parc de Beval) sur d'autres terrains de l'ancienne friche de 120 hectares, le Fonds Belval a assuré la rénovation des Hauts Fourneaux et leur intégration urbaine. Les aménagements urbains avec les jardins d'hiver, plage d'été, forêts urbaines et autres espaces conviviaux ont enrichi considérablement la vie sur la Terrasse des Hauts Fourneaux.

En 2017, la Maison du Nombre a été achevée et les occupants ont pu emménager en début d'année. Les travaux de la Maison des Arts et des Etudiants ont également progressé et elle sera livrée mi 2018. Quant à la Maison du Livre, destinée à devenir le véritable point culminant de la Cité des Sciences, elle accueillera les étudiants et le grand public à partir de l'automne 2018. La phase du gros-œuvre du Bâtiment Laboratoires, dont la construction avait été retardée à cause d'un glissement de terrain en 2013, a été achevée, et les travaux d'installations techniques et de parachèvement sont en cours d'exécution.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux étant conçue comme zone piétonne, les aménagements urbains existants ont été étendus et sont bien fréquentés, notamment pendant les pauses de midi, par des visiteurs et des personnes travaillant sur le site. Les équipements ont ainsi été complétés en 2017 par l'achèvement d'un jardin d'hiver supplémentaire et le lancement du projet des forêts urbaines.

La planification d'autres immeubles est également en cours, notamment celle des Archives nationales, deux bâtiments laboratoires supplémentaires, et des logements collectifs. Concernant le Centre sportif, le programme a été revu par les trois ministères compétents et validé par la Commission d'analyse critique en novembre 2016. La planification du Centre sportif a ainsi pu démarrer en 2017.

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|---|---|
| 1. La Rockhal (Centre de musiques amplifiées) | 14. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 2. La Bâtiment administratif de l'Etat | 15. La Halle d'essais Ingénieurs |
| 3. Les Archives nationales | 16. Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 4. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau A | 17. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 5. La Maison de l'Innovation | 18. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 6. La stabilisation et la mise en valeur du Haut Fourneau B | 19. La Maison de l'Ingénieur |
| 7. La Maison du Livre | 20. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 8. Le Bâtiment Biotech | 21. Parking Nord |
| 9. L'Incubateur d'entreprises | 22. Les Ateliers et Halles d'essais |
| 10. La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants | 23. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) |
| 11. La Maison des Sciences Humaines | 24. Le Centre sportif |
| 12. Les Logements, Porte de France | 25. Le Lycée Bel-Val |
| 13. La Maison du Savoir | |

GESTION DES BÂTIMENTS



Le Fonds Belval dispose d'une nouvelle base légale depuis le 24 novembre 2015, qui lui confie aussi la gestion des infrastructures qu'il construit, comprenant aussi bien la maintenance et l'exploitation, que la transformation, l'adaptation selon les besoins, voire la modernisation de ces bâtiments.

Le service maintenance

Le service maintenance du Fonds Belval assure l'entretien et la maintenance quotidiens, curatifs et préventifs. Il gère les rénovations et les adaptations des bâtiments ainsi que des projets d'aménagements, et conseille les utilisateurs. Actuellement, il s'occupe de la maintenance de la Rockhal, du Lycée Bel-Val, du premier Bâtiment ad-

ministratif de l'Etat, de la Maison du Savoir, de la Maison des Sciences Humaines, de la Maison du Nombre, de la Maison de l'Innovation, de l'Incubateur d'entreprises, des Hauts Fourneaux, de la Massenoire, du pavillon Skip, de l'ADEM, et des aménagements urbains. Depuis 2016, le service maintenance est en train de mettre en place un nouveau processus de travail sur base de maquettes numériques « BIM », Building Information Modeling. Ce système permet une gestion optimisée des phases de planification prévisionnelle, mais aussi par la suite la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des infrastructures.

Afin de pouvoir assurer un suivi optimal de la vie des bâtiments, le Fonds Belval a déjà développé depuis 2006

un logiciel spécifique ainsi qu'une charte graphique pour récolter de façon systématique les données techniques et graphiques des immeubles. L'objectif était de faciliter la recherche et l'exploitation des données en phase de gestion des bâtiments. Beaucoup d'attention a donc été portée à la réalisation d'une documentation exploitable. Depuis 2015, un système de gestion assisté par ordinateur est opératif, celui-ci a permis en 2017 d'effectuer quelque 1.700 opérations en dehors des interventions d'entretien courant. Le service maintenance du Fonds Belval garantit la présence d'artisans dans les bâtiments qui disposent d'une tablette électronique permettant de consulter les plans et fiches techniques des éléments du bâtiment. En même temps, la tablette renseigne en temps réel sur les interventions demandées par les utilisateurs. Ainsi, un suivi optimal des travaux de maintenance peut être assuré. Les petites interventions peuvent être faites directement par les agents, pour les interventions plus importantes il est fait appel à des sociétés externes.

Depuis 2015, 4.460 interventions ont été enregistrées par le logiciel de maintenance; la première année seulement 321 interventions étaient notées, pour en arriver à 1.674 en 2017. Ces interventions se font suite à l'indication de défauts par les utilisateurs et ces derniers sont informés sur la progression des réparations nécessaires. Toutes les données à la base de cette gestion seront adaptées et insérées dans les maquettes digitales BIM en cours de réalisation.

En ce qui concerne les travaux de modernisation des bâtiments, la Rockhal, inaugurée en 2005, est le bâtiment le plus ancien construit par le Fonds Belval et a nécessité des travaux de rénovation et de mise en conformité aux exigences actuelles en matière de sécurité. Ainsi, en 2017, ce sont la centrale de secours, les systèmes de vidéosurveillance, de sonorisation, d'évacuation et le contrôle d'accès qui ont été adaptés aux standards actuels. Les travaux de ventilation de la grande salle sont en phase d'études et seront réalisés lors de la période de vacances d'été 2018.



ELECTRICITÉ VERTE ET RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En 2017, le Fonds Belval a mis en place deux mesures concrètes en matière de politique de développement durable respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles: l'utilisation de véhicules électriques sur le site de Belval et ses alentours et la participation au concours international Cube 2020 qui a pour objectif d'optimiser la performance énergétique d'un bâtiment par le biais d'une meilleure exploitation et de la mobilisation de ses occupants.

Tout d'abord, le Fonds Belval mise expressément sur l'électrique dans le domaine de la mobilité, conformément à la stratégie que le Gouvernement s'est donnée dans le cadre du Plan national pour un développement durable. Afin de contribuer à la réduction de CO₂, une voiture et quatre vélos électriques (ainsi que des vélos standards) sont désormais à disposition des collaborateurs pour effectuer

des trajets de courtes distances, notamment pour les visites de chantier ou des réunions de travail sur le site de Belval, aux alentours ou à Luxembourg-Ville.

La deuxième mesure concerne plus précisément la réduction d'énergie dans l'exploitation des bâtiments. Les consommations d'énergie d'un bâtiment sont le produit de trois facteurs: la qualité de son bâti, la qualité de l'équipement technique et le bon usage qui en est fait par les occupants. S'il est assez facile d'agir sur les deux premiers facteurs pour autant qu'il y en ait la volonté, il est plus complexe et exigeant de « travailler » sur le facteur humain et d'entraîner les occupants à des comportements et usages responsables en matière de consommation énergétique et d'écologie.

Afin de donner un exemple à tous les utilisateurs



des bâtiments de la Cité des Sciences, un projet-pilote a été lancé avec la participation du Bâtiment administratif au Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020). Ce bâtiment héberge les administrations et services de l'Etat – Administration de l'Environnement, Administration de la Gestion de l'Eau, Commission nationale pour la Protection des Données et le Fonds Belval.

Le concours CUBE 2020 est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectives à diminuer efficacement leurs consommations, en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et une exploitation améliorée, tout en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats. Suite à l'analyse préliminaire de la consommation énergétique du bâtiment, le Fonds Belval a proposé la mise en œuvre d'un ensemble d'actions pour les occupants des surfaces de bureaux ainsi que d'autres mesures adaptées pour les surfaces de laboratoires. Trois axes ont été définis pour les bureaux: une optimisation des paramètres de chauffage et de climatisation, une optimisation de l'éclairage des parties communes ainsi qu'une sensibilisation aux mauvaises habitudes des occupants (mise en veille des ordinateurs, ventilation nocturne, etc.). Pour les laboratoires, l'analyse et l'optimisation conséquente des paramètres de base du volet chauffage, ventilation et climatisation ainsi que des installations périphériques ont permis d'atteindre des résultats notables.

Des plans d'actions concrets ont été mis en place avec tous les services et occupants du bâtiment pour améliorer de manière permanente les points relevés, et sensibiliser les occupants durablement à agir de manière économique, écologique et environnementale. Ceci se traduit aussi bien par des gestes quotidiens tout simples comme arrêter le petit matériel électronique pendant les pauses de midi, éteindre l'éclairage des bureaux et salles de réunion que par



des actions d'envergure comme l'optimisation maximale des paramètres du circuit de refroidissement ou des paramètres de fonctionnement de l'installation de production d'air comprimé.

Au fil des mois, le Fonds Belval et les autres occupants du Bâtiment administratif ont réalisé des économies d'énergie par rapport à une consommation de référence déterminée à partir des consommations des années antérieures. Ainsi, la consommation d'énergie a baissé de manière conséquente et le Bâtiment administratif est monté dans le haut du classement. Le classement final sera établi en mars 2018 après réception des résultats définitifs de tous les candidats sur l'année complète du concours.

LE SERVICE EXPLOITATION ET ÉVÉNEMENTIEL

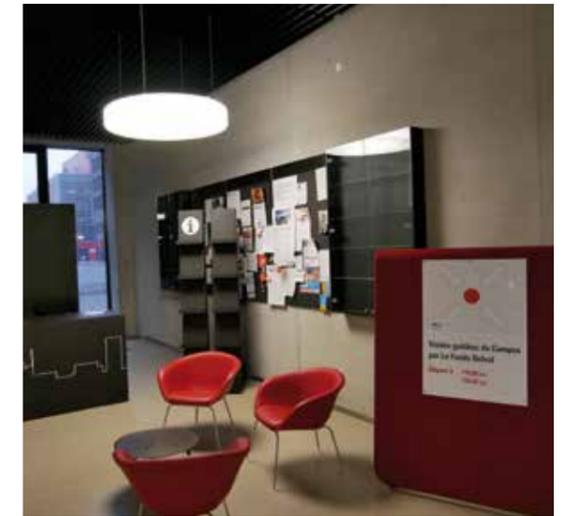


Le Fonds Belval en tant que gestionnaire des bâtiments de la Cité des Sciences, met les bâtiments à la disposition de tous les utilisateurs. Par ailleurs, le concept urbain de la Cité des Sciences prévoit aussi des surfaces exploitables, soit pour des commerces ou services, soit pour des activités de tiers. Ainsi, le rez-de-chaussée de certains bâtiments est destiné à la location par des exploitants du secteur de l'horeca afin de stimuler la vie urbaine sur la Terrasse des Hauts Fourneaux. Un appel d'offres pour la mise à disposition d'un espace restauration au pied du haut fourneau B ainsi que d'une surface commerciale au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation a été publié fin 2017.

D'autres locaux complètement équipés à la pointe de la technologique, comme le grand auditorio et les auditorios de taille moyenne de la Maison du Savoir,

la salle de conférence de la Maison des Sciences Humaines, le Skip, les salles de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif ou encore la Halle des Poches à fonte avec son caractère industriel unique, sont disponibles pour des colloques, séminaires, réceptions ou autres événements, aussi bien pour des clients professionnels que privés, la priorité étant toujours accordée au calendrier des cours d'enseignement de l'Université du Luxembourg. A certaines occasions spécifiques, les espaces extérieurs peuvent, le cas échéant, également être mis à disposition sous des conditions établies.

Tout au long de l'année 2017, le service événementiel a ainsi accueilli 446 manifestations différentes (événements, conférences, formations, réunions), représentant en tout plus de 38.000 personnes.



LA MAISON DU LIVRE



Un des objectifs majeurs du projet de la bibliothèque universitaire est de créer un lieu ouvert et accueillant dans l'esprit d'un « Learning Centre » ainsi qu'une vitrine de l'Université. La conception du bâtiment et de sa façade traduit cette volonté. Installée dans l'ancien volume du bâtiment de la charge de minerai, la nouvelle construction met en valeur les éléments conservés du vestige industriel, à savoir les éléments de la charpente définissant le volume initial du bâtiment ainsi que le silo à minerai au pied du haut fourneau B, visibles à l'intérieur. Les surfaces publiques se développent sur cinq niveaux sous forme de grands plateaux de plus de 100 m de longueur. Les surfaces principales sont logées derrière la façade Ouest du bâtiment, permettant de dégager un vide autour du silo à minerai.

Le travail sur la façade et l'éclairage sont intimement liés à la distribution des espaces intérieurs. Si des côtés Nord et Est, les panneaux de façades sont plats, du côté Ouest des éléments hexagonaux en saillie permettent de moduler la lumière pour créer un éclairage optimal à l'intérieur de la bibliothèque. En effet, deux des six facettes du prisme, celles orientées vers le Nord, sont transparentes tandis que les quatre autres sont opaques. Les espaces de lecture et de travail qui se situent dans la partie Ouest seront ainsi éclairés par la lumière constante et douce du Nord. La toiture n'est transparente qu'à 20%.

Le vitrage comporte une sérigraphie assurant une double protection contre le soleil (échauffement et éblouissement). Afin de nuancer la lumière, la sérigraphie

varie, ce qui donne un effet marbré vu de loin, pour passer à un vitrage à transparence relative en se rapprochant. Au total, douze triangles différents composent par un jeu subtil le graphisme du revêtement extérieur. L'option pour la couleur blanche a été prise pour distinguer le nouveau bâtiment des vestiges anciens et créer un véritable corps lumineux.

L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se situe dans un nouveau volume de forme elliptique du côté de la Place des Hauts Fourneaux. Les annexes de la partie administrative du côté Ouest seront aménagées en terrasses-jardins. Ce Jardin du Livre sera une sorte de « salle de lecture à ciel ouvert ». La bibliothèque comprendra 1.000 places de travail et la salle de conférence pourra accueillir jusqu'à 140 personnes.

L'ingénierie, la fabrication et le montage complet des éléments de façades et de toiture, soit près de 9.000 m², ont duré 16 mois. Début décembre 2015, le bâtiment était couvert, la façade et le gros œuvre ont été achevés en 2016. L'achèvement du bâtiment proprement dit est prévu au premier trimestre 2018, la mise en service avec ouverture au public est prévue pour l'automne 2018. Les collections de l'Université du Luxembourg ainsi que les équipements multimédias seront installés dès le début 2018.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Valentiny hvp Architects

Ingénieur en génie civil:

Bollinger & Grohmann

Ingénieur en génie technique:

RMC Consulting

Expert en acoustique:

Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS



La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un ensemble architectural cohérent situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueille les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de rencontres, de création et de pédagogie, mais aussi la programmation socioculturelle de l'Université et d'autres acteurs. Au rez-de-chaussée se trouvent notamment la grande salle multifonctionnelle et le student lounge. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend

également le Centre de calcul et la première Centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre, dont les étages supérieurs se caractérisent par une façade en brique, dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants dont le bâtiment en béton armé est entièrement revêtu d'une tôle en acier inoxydable. La Maison du Nombre dispose d'une capacité de 630 places de travail et d'enseignement. Au

rez-de-chaussée se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil, des salles d'enseignement spécifique et des commerces. Au premier étage sont regroupés également des salles d'enseignement et des salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables. Les premiers utilisateurs ont emménagé dans la Maison du Nombre début 2017.

La Maison des Arts et des Etudiants dispose d'une salle de spectacles polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 1.200 spectateurs et de surfaces pour l'enseignement artistique et de loisirs. Le bâtiment se compose essentiellement d'un grand volume de 25 par 25 m de côté et d'une hauteur d'environ 16 m accueillant la salle polyvalente. Elle dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle. Dans la partie de liaison avec la Maison du Nombre se trouve le hall d'accueil

et le grand escalier, au premier étage un hall ouvert avec des espaces pour les étudiants et les associations estudiantines ainsi que trois salles de séminaire. Au dernier étage se situent les ateliers polyvalents.

La livraison de la Maison des Arts et des Etudiants est prévue pour mi 2018.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Witry & Witry

Conception enveloppe extérieure et exécution chantier: Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemes

Ingénieur en génie civil:

INCA

Ingénieur en génie technique:

Jean Schmit Engineering



LE BÂTIMENT LABORATOIRES

Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud

Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique pour les besoins de l'Université, des Centres de Recherche Publics et d'autres institutions. Les deux volumes du Bâtiment Laboratoires peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupés en une seule entité ou bien être utilisés comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces. Des laboratoires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie peuvent être aménagés de façon modulaire.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il a une surface brute de 41.700 m² et une surface nette pour la recherche d'environ 13.000 m² ainsi qu'une capacité de quelque 750 places de travail.

L'aile Nord affiche une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud, de teinte uniforme, se distingue par son jeu de briques en relief qui lui confère un caractère particulier et unique.



Le chantier a démarré en mars 2013. Suite au retardement du projet dû à un glissement de terrain, le gros œuvre a été terminé en 2016 alors que les travaux d'installations techniques et de parachèvement sont en cours d'exécution.

L'achèvement des travaux de construction proprement dits est prévu pour le printemps 2019, par la suite les laboratoires pourront être aménagés.

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Nord

*Architecte:
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil/technique:
Luxconsult*

Maîtrise d'œuvre pour l'aile Sud

*Architecte:
Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil/technique:
Luxconsult*

LES ARCHIVES NATIONALES



Les Archives nationales

Le bâtiment pour les Archives nationales faisait l'objet du premier concours international d'architectes lancé par le Fonds Belval en 2003. Douze candidats avaient été retenus pour participer au concours. Le premier prix fut attribué au projet présenté par l'architecte Paul Bretz et les bureaux d'ingénieurs Milestone Consulting Engineers et BLS Energieplan. Après la Rockhal, les Archives nationales représentaient le deuxième grand projet du Fonds Belval. Si la Rockhal a ouvert ses portes deux ans plus tard, le bâtiment des Archives nationales n'a pas été construit dans les délais

prévus initialement. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 7 juin 2004. La loi y relative n'a cependant pas été votée. Par la suite, le programme de construction a été revu plusieurs fois et le projet est resté au stade d'avant-projet sommaire.

La nécessité de construire un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est toujours d'actualité. Installée depuis 1968 dans l'ancienne caserne du plateau du Saint-Esprit à Luxembourg, l'institution manque de place depuis longtemps et doit répondre à une croissance continue de documents. Par sa décision du 27 mai 2016, le Conseil de gouvernement donne son feu

vert pour continuer la planification d'un nouveau bâtiment à Belval.

Implantation du bâtiment à Belval

Le terrain pour les Archives nationales se situe dans la partie Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'emplacement où le premier projet pour les Archives nationales avait été planifié dans le cadre du concours de 2003. Il se trouve entre les vestiges des hauts fourneaux A et B à l'Ouest et le site sidérurgique d'ArcelorMittal à l'Est. Au Sud du terrain d'implantation est localisé le Bâtiment administratif de l'Etat.

Le site bénéficie des infrastructures mises en place pour la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, notamment les salles de la Maison du Savoir et du Centre de conférence et la Bibliothèque universitaire, mais également des commerces, parkings et autres facilités faisant partie du projet d'ensemble de Belval ainsi que du réseau de transports publics. La gare de Belval-Université se trouve à moins de 200 m du site proposé pour l'implantation des Archives nationales.

Le projet des Archives basé sur l'actuel programme de construction révisé, n'occupera pas l'entièreté de cette surface et n'entrera pas en conflit avec les bâtiments modulaires installés au Nord de cette parcelle. Les bâtiments modulaires avaient été réalisés pour les besoins du Fonds Belval et de l'ADEM; après le déménagement de ceux-ci dans leurs nouveaux bâtiments sur le site, ils ont servi temporairement au LIST jusqu'à l'achèvement de la Maison de l'Innovation. L'ancien bâtiment modulaire de l'ADEM a été mis à la disposition de l'Université pour les associations d'étudiants, en attendant l'achèvement de la Maison des Arts et des Etudiants. L'ancien bâtiment modulaire du Fonds Belval sera occupé par plusieurs autres utilis-

teurs ayant des besoins en surfaces administratives.

Stade d'avancement du projet

Le projet est au stade d'avant-projet sommaire; la définition des volumétries et de l'intégration urbanistique, des plans, des structures, des matériaux et équipements techniques dans une conception axée notamment sur la durabilité et l'efficacité énergétique et fonctionnelle est en cours d'élaboration.

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Paul Bretz

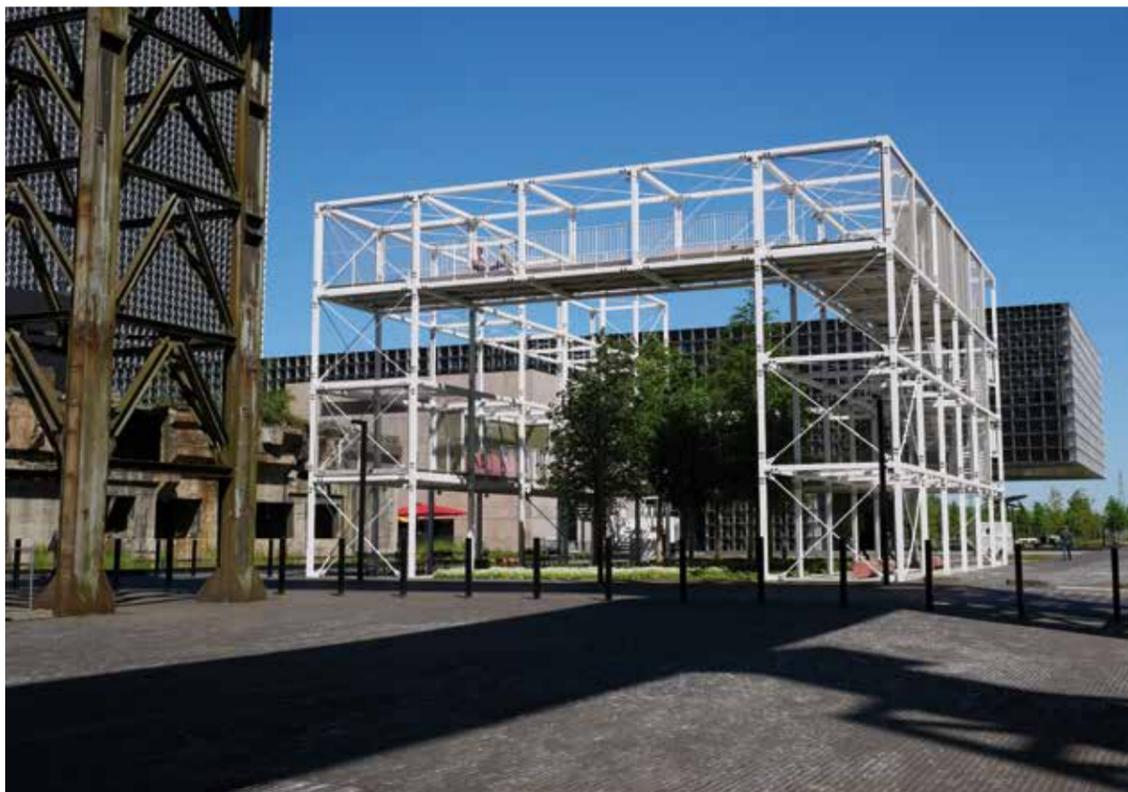
Ingénieur en génie civil:

Milestone consulting engineers

Ingénieur en génie technique:

BLS Energieplan

LES JARDINS D'HIVER



Les Jardins d'hiver font partie des aménagements urbains conçus par le paysagiste Michel Desvigne pour la Terrasse des Hauts Fourneaux. Ce sont de grandes structures faites d'acier, qui offrent de nombreux espaces publics répartis sur des paliers en béton.

Une première structure a vu le jour sur la Place de l'Université devant la Maison du Savoir en 2016. Elle sert à cadrer la place avec sa forêt urbaine du côté Ouest, et également à diffuser des informations par le biais d'une signalétique spécifiquement prévue à cet endroit. L'accès au parking souterrain a été intégré au sein de cette structure. Par ailleurs, un mobilier urbain a été installé autour de ce Jardin d'hiver afin de créer

une ambiance décontractée de ville.

Une deuxième structure similaire a été construite en 2017 au carrefour de l'avenue des Hauts Fourneaux et de l'avenue de la Fonte, à côté de la fondation du haut fourneau C. Elle forme un point d'attache urbain dans cet espace où il n'y a pas encore de construction. La forme de cette deuxième structure est différente de la première. Elle est carrée - et non longitudinale - et définit un espace avec des arbres au centre et du mobilier urbain. Un projet pédagogique a été développé sur les espèces d'arbres, il a été mis en œuvre en automne 2017 et représente un extrait de forêt indigène constituée majoritairement d'acers (érables), de

quercus (chênes) et de fagus (hêtres).

Comme tout belvédère, ces structures proposent de larges vues qui prolongent l'espace et permettent d'apprécier le site et ses alentours. Le public profite de cet endroit en plein air et au calme dès la sortie des beaux jours, pour passer leur pause de midi ou tout simplement un moment agréable à l'écart des endroits plus fréquentés de la Cité des Sciences.

Maîtrise d'œuvre des aménagements urbains

Architecte:

Inessa Hansch Architecte

Paysagiste:

Michel Desvigne paysagiste /

Areal landscape architects

Ingénieur en génie civil (suivi d'exécution):

Icône

Ingénieur en génie civil (conception):

Bollinger & Grohmann

Ingénieur en génie technique / réseau froid:

Goblet Lavandier & Associés



VIE URBAINE



Afin de rendre les grands espaces de la Terrasse des Hauts Fourneaux plus attrayants et de renforcer la vie de quartier notamment à l'arrivée des beaux jours, la place devant le haut fourneau A a été aménagée avec des carrés de pelouse, une terrasse en bois et une plage d'été avec des chaises longues et parasols colorés qui apportent une note d'ambiance estivale à l'endroit. Pour ceux qui ont envie de passer une pause de midi plus active, un terrain de pétanque et

un espace barbecue sont à disposition sur l'espace vert à côté de la Massenoire.

La plage d'été comprend d'une part des espaces où les utilisateurs du site peuvent se décontracter dans les chaises longues et sous les parasols à l'abri du soleil, d'autre part du mobilier urbain comprenant des tables et chaises style « bistrot » où il fait bon s'attarder pour prendre son repas de midi, lire un livre

ou tout simplement attendre les transports en commun et contempler le patrimoine industriel sauvegardé ou regarder passer les gens.

Des tables et chaises ont également été aménagés de manière flexible à différents autres endroits du site, notamment sous la halle couverte, sur la Place des Hauts Fourneaux, aux environs des Jardins d'hiver, sur la Place de l'Université et autour du terrain de pétanque, et contribuent ainsi à créer une ambiance conviviale sur le site.

*Mobilier:
Le Fonds Belval*



VISITES DES HAUTS FOURNEAUX ET DE LA CITÉ DES SCIENCES



Les Hauts Fourneaux de Belval et la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation ont accueilli plus de 17.800 visiteurs en 2017. Pendant la saison, qui s'est étendue du 1er avril au 29 octobre, le haut fourneau A était ouvert aux visites libres ou accompagnées par un guide, lors desquelles les visiteurs pouvaient monter jusqu'à la plate-forme du gueulard située à 40 m. Différentes formules de visites guidées sont proposées; pour certaines visites approfondies, les visiteurs ont même accès au bleeder situé à 80 m. Le Fonds Belval propose par ailleurs une visite combinée du haut fourneau et de la

Cité des Sciences et une visite spécifique sur l'architecture de la Cité des Sciences.

Pendant la saison, 4.750 personnes étaient inscrites aux différentes visites guidées. Parmi l'offre globale, les visites guidées publiques attirent plutôt un public familial et touristique, alors que les différentes formules de visites guidées sur demande permettent aussi bien à des classes scolaires qu'à des associations, entreprises ou autres groupes de découvrir le patrimoine industriel du Sud luxembourgeois.

En 2017, l'offre a été complétée par un programme pédagogique pour les groupes scolaires, une des missions les plus importantes à accomplir dans le cadre de la conservation des vestiges industriels étant d'instruire les jeunes sur le passé industriel, social et culturel. Ainsi, le Fonds Belval a accueilli en tout 194 groupes, dont 68 classes scolaires. Dans ce cadre, pour la première fois une chasse au trésor a été organisée - avec grand succès - permettant de transmettre aux enfants de façon ludique des connaissances sur les « monstres d'acier » et le nouveau quartier urbain de la Cité des Sciences aux enfants.

Le programme culturel du Fonds Belval attire un public régulier, au-delà de la Fête des Hauts Fourneaux, la Nuit de la Culture et les nocturnes d'été et de fin de saison ont comptabilisé plus de 2.400 visiteurs.

Hors saison, l'accès au haut fourneau A n'est pas possible, mais les visiteurs peuvent découvrir l'exposition sur l'aménagement de la Cité des Sciences et le développement historique de l'agglomération Esch-Belvaux dans la Massenoire (ouverte toute l'année) et participer à une visite guidée de la Cité des Sciences. L'introduction de cette visite explique tout d'abord le patrimoine industriel et l'histoire sidérurgique au Luxembourg pour présenter ensuite le développement de la Cité des Sciences. 216 personnes ont participé à ces visites en dehors de la saison.

La Massenoire a accueilli plus de 4.200 visiteurs sur l'année.



LA FÊTE DES HAUTS FOURNEAUX 2017



Hommage à l'arrêt du dernier haut fourneau à Belval 20 ans plus tôt

L'édition 2017 de la Fête des Hauts Fourneaux était dédiée à l'arrêt du dernier haut fourneau à Belval 20 ans plus tôt; la cérémonie d'ouverture officielle s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités et a ainsi été célébrée avec une performance appelée « Neie Goss ». Il s'agit d'une coulée de fonte en mémoire à la fermeture du dernier haut fourneau à Belval, qui a été réalisée à l'aide d'un cubilot spécifiquement développé et construit pour l'occasion et installé dans la halle des coulées du haut fourneau A.

Dans ce contexte de l'histoire industrielle, une expo-

sition « Chant Acier » a été mise en place dans la Massenoire, dans laquelle des films et photos documentent le travail et l'usine sur le site ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, usine jumelle de Belval. Différents concerts ont complété le programme du samedi soir.

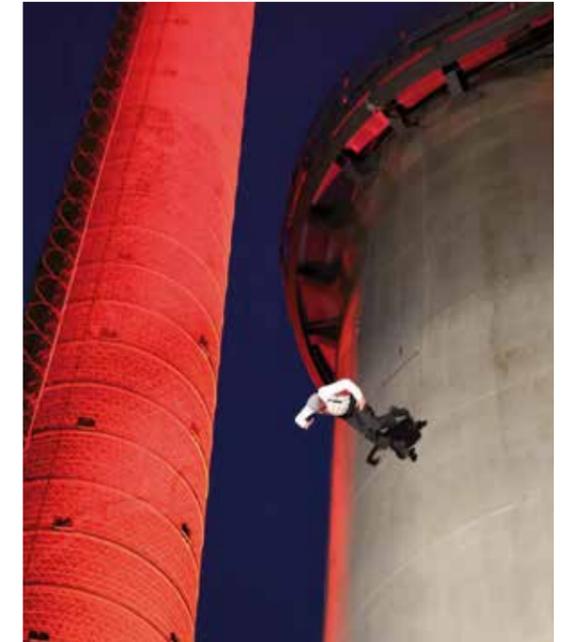
« Traces » - un spectacle danse et feu captivant

A la tombée de la nuit, les visiteurs ont pu se laisser envahir par le spectacle fabuleux danse et feu « Traces », mis en scène devant la coulisse impressionnante des hauts fourneaux. C'est le highlight très attendu de la Fête des Hauts Fourneaux, le public a pu apprécier cette année un spectacle enflammant les endroits les plus emblématiques des hauts fourneaux

de Belval. Les trois actes Eveil, Voyage et Forge se sont déroulés chacun à un autre endroit: place des Jardins, place couverte et finalement place des Hauts Fourneaux pour la partie principale. Les artistes ont ainsi été accompagnés par le public dans leur voyage à travers l'ère industrielle.

Le deuxième jour de la Fête, les jeunes chorégraphes ont été mis à l'honneur. Performances chorégraphiques, installation visuelle et sonore, séances de danse en plein air et spectacle acoustique à base de gongs ont rythmé le dimanche. Parallèlement, divers ateliers et animations pour enfants ont été proposés.

9.000 visiteurs venus des différentes régions limitrophes, ont été attirés par ce rendez-vous désormais annuel et ont pu passer un moment inoubliable dans une ambiance festive en (re)découvrant les hauts fourneaux sous leurs plus belles couleurs.



PUBLICATIONS

DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures pour informer le public sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles qu'il organise. Et parfois aussi des beaux ouvrages sous forme de livres illustrés.

Les publications actuellement disponibles :

Cité des Sciences à Belval 2015

Cet album photos documente les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences réalisés, en construction ou prévus. En vente.

Public Art Experience 2013-2015

Le premier livre de la résidence d'artistes Public Art Experience à Belval évoque toutes les démarches de la phase préparatoire du projet. En vente.

Public Art Experience 2015-2016

La suite du premier livre présente les artistes et documente les œuvres réalisées dans le cadre de la résidence à Belval. En vente.

Public Art Experience Une saison de rencontres

Les deux brochures documentent de façon sommaire les œuvres créées à Belval ainsi que les projets réalisés par les élèves. Diffusion gratuite.

Cité des Sciences Promenade architecturale

Pour mieux orienter les visiteurs dans la Cité des Sciences, le Fonds Belval a édité un petit guide du quartier avec plan intégré. Diffusion gratuite. Disponible en français et en anglais.

Belval Une friche industrielle en reconversion au Grand-Duché de Luxembourg

La plaquette Belval accompagne une exposition itinérante sur le développement de l'ancienne friche industrielle et ses principaux acteurs. Diffusion gratuite.

Belval Paysages recomposés

La plaquette accompagne l'exposition installée dans la halle des coulées du haut fourneau A. Diffusion gratuite.

« Belval Entdecken » et « Belval für Kids »

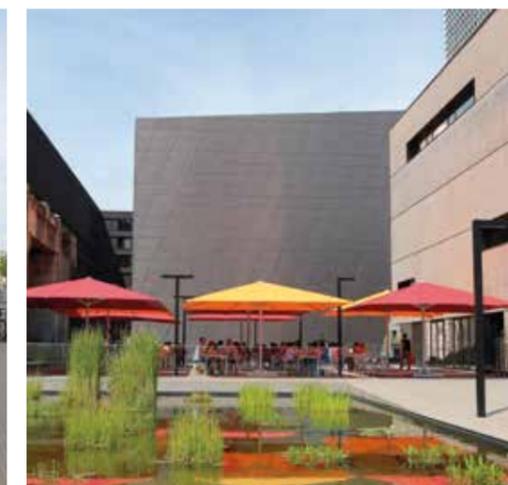
Ces deux brochures ont été éditées surtout pour les visites scolaires et visites familiales. Diffusion gratuite.

Cartes postales

Le Fonds Belval a édité des cartes postales avec des motifs e.a. de la Fête des Hauts Fourneaux, des œuvres de Public Art Experience et des vestiges industriels.

Magazine

Le Magazine paraît 1 à 2 fois par an et donne un aperçu sur l'évolution des constructions de la Cité des Sciences et les manifestations culturelles.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Par la loi du 24 novembre 2015 le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures. A la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité.
- L'organisation de concours d'architectes.
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets.
- La gestion des immeubles.
- La gestion financière et la comptabilité.
- L'entretien, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.
- L'encadrement culturel (visites, manifestations).

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants*:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
transports

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Ministère du Développement durable et
des Infrastructures - Département des
transports

Monsieur René Biwer

Directeur de l'Administration des Ponts et
Chaussées

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au
Ministère du Logement

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe
au Ministère de l'Economie

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à
l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration des Bâtiments
publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1^{ère} classe
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Monsieur Paul Schuh

Fonctionnaire retraité

Monsieur Ender Ülçun

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures - Département des
travaux publics

Madame Marie-Josée Vidal

Conseiller de Gouvernement au Ministère
du Développement durable et des
Infrastructures - Département de
l'aménagement du territoire

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au
Ministère du Développement durable et
des Infrastructures - Département des
travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem,
avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle
des travaux et de la gestion journalière du Fonds
Belval est composé de quatre membres du Conseil
d'Administration placés sous la présidence du
Président du Conseil d'Administration.

* En date du 31.12.2017



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises et regroupe des architectes, ingénieurs, techniciens, une économiste, une graphiste et du personnel administratif qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.*

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et garantir sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Luc Dhamen, Architecte, Directeur
Daniela Di Santo, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Chargée d'affaires administratives

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable du service informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Damien Portolano, Informaticien
Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Estelle Gamba, Assistante administrative
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Elisa Salvatore, Chargée d'affaires, service événementiel
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires, service événementiel
Nadine Tibor, Assistante administrative
Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Isabel Fonseca, Economiste, Responsable du service financier
Jil Lasch, Assistante service comptabilité

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Michèle Altmann, Architecte, chef de projet
Thomas Bautier, Technicien
Christiane Bram, Responsable culture et communication
Maria Candelas, Architecte, chef de projet
Virginie Carouge, Graphiste
Julien Carpe, Ingénieur
Philippe Dekoninck, Ingénieur industriel
Marco Disteldorf, Technicien
Lionel Duarte, Technicien
Sandy Fresse, Agent technique
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel
Monica Gortan, Technicienne
David Gremese, Technicien
Grégory Hilger, Technicien BIM
Pierre Jungers, Ingénieur industriel
Amel Meftah, Architecte, chef de projet
Julie Moret, Architecte, chef de projet
Angélique Nicolay, Technicienne
Elisabete Nuno, Responsable service événementiel
Nassera Remili, Ingénieure technique
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel
Guy Spenner, Ingénieur, chef de projet
Ben Thommes, Technicien
Christian Veletta, Architecte, chef de projet
Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

* Etat du personnel au 31.12.2017 (40 ETP)

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours. L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.
5. La gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple

des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a)
 - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
 - les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
 - les emprunts à contracter,
 - l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
 - l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b)
 - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
 - le rapport général d'activités,
 - les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
 - les conventions à conclure,
 - l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, du 27 décembre 2007
** et du 24 novembre 2015.



Rapport d'audit

Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
Le Fonds Belval

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds Belval (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2017 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.



Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 23 avril 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christiane Schaus', written over a horizontal line.

Christiane Schaus

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2017 (exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	31.12.17	31.12.16	PASSIF	Notes	31.12.17	31.12.16
Actif immobilisé	2,3			Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles		35'627.56	15'322.32	Capital initial	4	3'500'000.00	3'500'000.00
<i>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux</i>		35'627.56	15'322.32	Résultats reportés		-475'670.72	-591'261.94
Immobilisations corporelles		124'101.98	130'298.59	Résultat de l'exercice		873'680.10	115'591.22
<i>Installations techniques et machines</i>		93'970.45	80'669.46				
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		30'131.53	49'629.13				
Actif circulant				Dettes			
Stocks - projets en cours	2,4	614'708'263.80	563'213'393.44	Dettes envers des établissements de crédit	2,6	591'345'049.92	541'880'049.64
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>				<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		591'345'049.92	541'880'049.64
Autres créances	2	3'866'815.00	4'157'777.88	Dettes sur achats et prestations de services	2,7	19'846'322.19	17'425'366.95
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		3'866'815.00	4'157'777.88	<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		15'704'175.83	13'679'205.66
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		10'276'124.95	8'187'270.94	<i>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		4'142'146.36	3'746'161.29
				Autres dettes		13'921'551.80	13'374'317.30
				<i>Dettes fiscales</i>		1'372'605.33	970'711.46
				<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		153'242.34	11'032.71
				<i>Autres dettes</i>	8	12'395'704.13	12'392'573.13
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		629'010'933.29	575'704'063.17	TOTAL DU BILAN (PASSIF)		629'010'933.29	575'704'063.17

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

	Notes	31.12.17	31.12.16
Chiffres d'affaire net	9	4'809'400.00	3'781'848.00
Autres produits d'exploitation		1'019'844.35	771'663.15
Autres charges externes		-877'327.28	-925'218.01
Frais de personnel	10	-3'453'570.56	-3'174'434.28
<i>Salaires et traitements</i>		-2'944'470.07	-2'753'099.09
<i>Charges sociales</i>		-509'100.49	-421'335.19
Corrections de valeur		-73'668.40	-92'525.01
<i>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-73'668.40	-92'525.01
Autres charges d'exploitation		-99'998.57	-118'840.22
Autres intérêts et autres produits financiers		3'839.48	4'575.03
Intérêts et autres charges financières		-115.11	-2'068.02
Impôts sur le résultat		-454'723.81	-129'409.42
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		873'680.10	115'591.22

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. Le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la Loi du 24 novembre 2015 modifiant la Loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Le siège de l'Etablissement est établi au 1, Avenue du Rock'n'Roll, à Esch-sur-Alzette.
L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de la Loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Etablissement.

L'Etablissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017
- suite -

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Etablissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leur durées d'utilisation estimées.

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25%
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %

Stocks - Projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Etablissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Conversion des postes en devises

L'Etablissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017
- suite -

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activité de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie de la créance envers les tiers ayant fait la demande de prestation. Ces montants ne sont pas comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2017 (exprimé en EUR)

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	En Euro	Valeur brute au 01.01.17	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.17	Cumul corrections de valeur au 01.01.17	Corrections de valeur de l'exercice	Cumul correction de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.17	Valeur nette comptable au 01.01.17	Valeur nette comptable au 31.12.17
Immobilisations incorporelles											
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droit et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		601'213.12	31'149.12	-	632'362.24	585'890.80	10'843.88	-	596'734.68	15'322.32	35'627.56
Total Immobilisations incorporelles		601'213.12	31'149.12	-	632'362.24	585'890.80	10'843.88	-	596'734.68	15'322.32	35'627.56
Immobilisations corporelles											
- Constructions		1'101'613.78	-	-	1'101'613.78	1'101'613.78	-	-	1'101'613.78	-	-
- Installations techniques et machines		510'460.71	56'627.91	-	567'088.62	429'791.25	43'326.92	-	473'118.17	80'669.46	93'970.45
- Autres installations, outillage et mobilier		481'757.19	-	-	481'757.19	432'128.06	19'497.60	-	451'625.66	49'629.13	30'131.53
Total Immobilisations corporelles		2'093'831.68	56'627.91	-	2'150'459.59	1'970'138.61	56'219.00	-	2'026'357.61	130'298.59	124'101.98
Total Immobilisations		2'695'044.80	87'777.03	-	2'782'821.83	2'553'426.19	69'666.10	-	2'623'092.29	141'618.60	159'729.54

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017
- suite -

NOTE 4 – STOCKS - PROJETS EN COURS

Le montant des projets en cours s'élève 614'708'263 EUR au 31 décembre 2017 (2016 : 563'213'393 EUR).

Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Projets en cours au 31/12/2017	Montants empruntés au 31/12/2017 (2)
Mise en valeur des Hauts Fourneaux (3)	30'446'749	31'549'617	25'538'333
Bâtiment administratif 1	61'433'897	53'350'915	53'093'365
La Maison du Savoir à Belval (Centre de conférences)	146'972'554	140'646'547	138'840'369
La Maison des Sciences humaines	72'826'077	57'349'330	57'094'005
La Maison du Livre	64'997'595	44'773'880	42'064'139
La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants	90'420'856	69'561'845	68'102'727
La Maison de l'Innovation	39'530'610	34'543'815	33'830'070
Aménagements urbains	62'556'558	54'192'677	53'551'108
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	149'568'358	63'940'420	64'444'355
Equipement des bâtiments de la Cité des Sciences	140'000'000	58'860'251	48'970'309
Sous-total projets en cours	858'753'254	608'769'298	585'528'780
Etudes préliminaires et autres (1)		5'938'966	2'597'894
Total projets en cours	858'753'254	614'708'263	588'126'675
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois			3'697'119
Montants totaux:	858'753'254	614'708'263	591'823'794

- (1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Etudes préliminaires et autres » à part, en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés.
- (2) Montants empruntés au 31.12.2017 pour les projets pour lesquels une loi a été votée. Les emprunts relatifs à la mise en valeur des Hauts Fourneaux ne comprennent pas les intérêts courus jusqu'au 31 décembre 2017.
- (3) Les montants de loi adaptée à l'indice incluent les contributions FEDER sur ces projets tel que mentionnés à la note 8.

Durant l'exercice 2017 aucune reprise d'immeubles par l'Etat n'a été réalisée.

NOTE 5 – CAPITAL SOUSCRIT

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

NOTE 6 – DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017
- suite -

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

NOTE 7 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST SUPERIEURE A UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Le montant des Autres Dettes au 31 décembre 2017 pour 12'395'704 EUR (2015 : 12'392'573 EUR) se compose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	31.12.2017	31.12.2016
Contributions financières Feder sur projets (1)	2'750'000.00	2'750'000.00
Financement des pré-études par l'Etat Luxembourgeois (2)	3'697'119.45	3'697'119.45
Opérations particulières avec l'Etat (3)	5'945'453.68	5'945'453.68
Autres dettes	3'131.00 -	

(1) CONTRIBUTIONS FINANCIERES FEDER SUR PROJETS

Au 31 décembre 2017 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Mise en valeur des hauts fourneaux	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00
Total	2.750.000,00	2.750.000,00	0,00

Dans le cadre de la Mise en valeur des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1'250'000.00 EUR. Au cours de l'exercice 2014, le montant relatif à cette convention a été augmenté de 1'500'000 EUR.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2017
- suite -

(2) FINANCEMENT DE PRÉ-ÉTUDES DE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 3'697'119.45 EUR (2016 : 3'697'119.45 EUR) de l'Etat Luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval. Poste inchangé par rapport à l'année dernière.

(3) OPÉRATIONS PARTICULIÈRES AVEC L'ÉTAT

Cette rubrique comprend le solde à transférer à l'Etat suite à la reprise par l'Etat, durant l'exercice 2016, des immeubles et infrastructures suivantes :

- o Centre de musiques amplifiées ;
- o Lycée Bel-Val ;
- o La stabilisation et la sécurisation des Hauts Fourneaux ;
- o L'incubateur d'entreprises.

NOTE 9 – CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Un budget de fonctionnement de 4'809'400 EUR (2016 : 3'781'848 EUR) a été alloué par l'Etat Luxembourgeois à l'Etablissement pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

NOTE 10 – FRAIS DE PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2017, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 40 personnes (36 à la date du 31 décembre 2016).

NOTE 11 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 93'383 EUR (2016 : 116'042 EUR).

NOTE 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2017 à 751'302'378 EUR (2016 : 711'412'634 EUR).

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 804'515'096 EUR au 31 décembre 2017 (2016 : 801'373'000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2017 s'élève 585'528'780 EUR (2016 : 540'580'856 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 17'762'000 EUR (2016 : 17'762'000 EUR). Le montant de 6'295'013 EUR (2016 : 4'996'312 EUR) est utilisé au 31 décembre 2017.

NOTE 13 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2017, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets évalués à 2'732'663.81 EUR, situation inchangée par rapport à 2016. En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime qu'une comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2017.

NOTE 14 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.